



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

**QUESTIONNAIRE ELECTIONS REGIONALES
JUN 2021**

REGION : ILE DE FRANCE

LISTE : Libres !

TETE DE LISTE : Valérie Péresse

Vos motivations sur les enjeux écologiques :

La lutte contre le réchauffement climatique passe d'abord par des mesures de réduction des émissions de GES. C'est ce qui a été résolument engagé avec la Stratégie régionale énergie climat de 2018 qui vise à • réduire de moitié à l'horizon 2030 la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire par rapport à 2015 : en doublant la production d'EnR sur le territoire et en réduisant la consommation énergétique de 20%, de sorte que les énergies renouvelables représentent 40% de la consommation d'énergie francilienne d'ici 2030. • à l'horizon 2050, tendre vers une région 100% EnR et zéro carbone : en multipliant par 4 la production d'EnR sur le territoire et en réduisant de 40% la consommation d'énergie. Cette priorité donnée au développement des ENR se traduit dans les budgets : 48 M€ pour le développement des ENR en 2021, à comparer aux 20,690 M€ que la mandature précédente y consacrait en 2015. NB : CA 2015 ligne Energies renouvelables = 12 763 827 € vs 45 777 147,21 € au CA 2020 En 2017, avec le plan vert de l'Île-de-France : la nature pour tous et partout 2017-2021, la Région s'est engagée dans une politique ambitieuse de réduction de la carence en espaces verts sur l'ensemble du territoire francilien. Ainsi, depuis 2017, 103 projets ont été soutenus par la Région, pour un total de plus de 677 hectares d'espaces verts et boisés (création et mise en accessibilité), pour plus de 37 M€ engagés. En 2018, La Région Ile de France a été la première région à créer une Agence Régionale pour la Biodiversité,

fruit d'un partenariat fort entre la Région Île-de-France et l'Agence française pour la biodiversité (AFB), avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU îdF) comme opérateur et le soutien de l'État et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Parmi les 192 propositions issues de la COP IDF de septembre 2020, la proposition 47 ambitieuse « d'ouvrir 1 000 hectares d'espaces verts au public d'ici à 2025 et 1 500 hectares d'ici 2030 » et la proposition 49, de « soutenir 100 projets d'amélioration de la qualité des espaces verts pour les rendre plus favorables à la biodiversité, accroître leur résilience face aux changements climatiques et les rendre plus accessibles aux Franciliens ».

Pour mettre en place ces propositions COP, depuis Avril 2021, le « nouveau » plan vert porte sur deux grands volets :

- La création et l'ouverture au public de nouveaux espaces verts et de nature : tout projet permettant la création, la renaturation ou la restauration écologique d'espaces préalablement privés et/ou fermés au public ou encore d'espaces artificialisés que l'on viendrait désimperméabiliser et végétaliser.
- L'amélioration de la qualité d'espaces verts et de nature existants et ouverts au public : tout projet permettant de rendre ces espaces plus favorables à la biodiversité, accroître leur résilience face aux changements climatiques et aux risques naturels et les rendre plus accessibles aux Franciliens. Il peut s'agir de requalifier un espace vert existant ou d'en améliorer l'accessibilité. Ces projets permettent en outre d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des Franciliens.

Parallèlement au plan vert, notre politique d'aménagement intègre elle aussi les enjeux préservation de la biodiversité via par exemple les bonus écologiques accordés lors de contrats d'aménagement aux collectivités qui s'engage dans des démarches vertueuses ou encore avec notre nouveau dispositif de soutien à la création d'îlots de fraîcheur.

La préservation de la biodiversité a été l'une de nos priorités comme en témoigne l'adoption dès 2019 de notre Stratégie Régionale en faveur de la biodiversité 2020-2030, doté de 400M€ sur 10 ans dont 200M€ d'ici 2025. Une stratégie que nous avons tenu à élaborer en concertation avec les collectivités, les associations, les organismes de recherche, les gestionnaires d'espaces et les entreprises concernées.

Avec cette stratégie nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux pour répondre à l'urgence. Nous avons ainsi retenu 4 orientations majeures, déclinées en 70 actions :

1. Santé : améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens, réduire les pollutions grâce à la nature ;
2. Économie : faire de la biodiversité un atout économique, une source de valeur et d'innovation qui contribue au rayonnement du territoire ;
3. Aménagement : placer la biodiversité au cœur de l'aménagement des territoires, favoriser un aménagement des territoires sobre et équilibré ;
4. Protection du vivant : assurer la restauration de la trame verte et bleue aux côtés de ses partenaires, pour protéger la nature, capital commun

Nous avons également mis en place un portail environnemental, désormais opérationnel, qui continuera d'évoluer et à être enrichi pour approfondir, mettre en commun, et rendre accessibles les connaissances et les données sur la biodiversité régionale.

Sans oublier que la Région Ile-de-France a été la première à créer, dès 2018, une Agence régionale de la biodiversité (ARB). Elle démontre au quotidien son efficacité dans les missions qui sont les siennes d'ingénierie territoriale, d'essaimage d'initiatives et de projets vertueux et de mise en réseau des acteurs. Depuis 2018, nous avons ainsi soutenus dans le cadre de nos « appels à projet biodiversité » plus d'une centaine de projets pour plus de 3M€ dont près de 70 portés par des associations.

Perspectives :

- nous voulons réduire l'empreinte écologique de l'Ile de France. Nous avons pleinement conscience que si chaque habitant de la planète vivait comme un francilien, il faudrait 3 planètes Terre. Nous savons donc quel chemin nous devons prendre et nous voulons le prendre.
- cette vision globale nous l'avons traduite dans notre programme avec les trois « zéro » : « ZAN (zéro artificialisation nette) », « ZEN (zéro émission nette) », et Zéro déchets
- Nous relierons complètement les enjeux climatiques et les enjeux de biodiversité. Les séparer a pu conduire à des erreurs au détriment de la biodiversité.
- Sur la biodiversité, sujet majeur à nos yeux, - nous préférons d'ailleurs parler de « nature », nous mettrons l'accent sur la poursuite du soutien à l'agriculture bio (déjà x3 dans la dernière mandature) - nous amplifierons la richesse écologique de nos parcs naturels régionaux, et nous poursuivrons notre politique de soutien à la nature en ville, notamment au travers du programme de protection des arbres remarquables et en développant les points d'eaux (points d'eaux en milieu urbain, mais aussi « marre et zones humides » en milieu rural. Enfin, nous voulons développer la protection des haies d'Ile de France et la plantation de 1000 km linéaire de haies en milieu rural, les haies étant, comme vous le savez, d'excellents refuges pour la faune sauvage.

Votre ambition en matière d'Espaces naturels protégés :

En Ile-de-France, il existe 12 RNR représentant une superficie totale de 1 004 ha. La Région, consciente des enjeux que représentent ces réservoirs de biodiversité indispensables à constitution et à la fonctionnalité de la Trame verte et bleue, participe aux financements des RNR en couvrant 100 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement des 5 RNR gérées par l'AEV et jusqu'à 70 % des dépenses subventionnables relevant de crédits d'investissement et de fonctionnement pour les Réserves Naturelles Régionales non situées sur des propriétés régionales à Budget de 940 k€ en fonctionnement en 2020 et 222 k€ en investissement en 2020. Nous créerons 4 nouvelles Réserves Naturelles Régionales (RNR) et développerons un 5e Parc Naturel Régional (PNR) francilien en Seine-et-Marne ; Les Réserves Naturelles Régionales bénéficient d'une protection réglementaire forte dont les objectifs sont la protection du patrimoine naturel et/ou géologique remarquable. Elles peuvent jouer un rôle crucial pour la conservation de certaines espèces et habitats naturels. Elles jouent aussi un rôle majeur pour faire découvrir le patrimoine naturel au plus grand nombre, à travers des aménagements circonstanciés de ces espaces naturels et une offre diversifiée d'animations, afin que chaque visiteur devienne acteur de sa sauvegarde : Plusieurs aménagements pour l'accueil du public ont ainsi été réalisés ou sont en cours sur : • La RNR du Grand Voyeux (77) avec l'inauguration de la maison de réserve en juin 2017 et d'un parcours de découverte accessible aux personnes à mobilité réduite. • La RNR du Bassin de la Bièvre (92/91) avec l'agrandissement de son observatoire ornithologique et l'aménagement de plateformes d'observation depuis la voie verte qui longe la réserve, accessibles par les personnes à mobilité réduite en 2019. • La RNR des étangs de Bonnelles (78) avec l'aménagement d'un préau d'accueil en 2019. • La RNR de la boucle de Moisson (78) avec l'aménagement en cours de l'entrée principale. • La RNR des Seiglats (77) avec l'aménagement en cours d'un nouvel observatoire et des réflexions autour un sentier d'interprétation. • La

RNR de Limay (78) avec l'aménagement de dispositifs d'accueil du public et d'éducation à l'environnement prévus en 2021. Très clairement, nous pensons qu'il n'y a pas suffisamment d'espaces naturels en Ile de France. Nous en avons déjà créé de nouveaux dans la mandature précédente, par exemple la promenade écologique de la Corniche de Forts à Romainville avec son observatoire de la biodiversité (ou encore le bois Saint Martin, un poumon vert de plus de 280ha) et nous voulons poursuivre l'effort. Nous mettrons aussi l'accent sur la connectivité entre les espaces naturels afin que la circulation de la faune et de la flore soit possible dans toute la région. Notre projet de 1000 km de haies préservées ou créées contribuera à cet objectif. En complément de la préservation de la faune sauvage, nous souhaitons aussi que l'Ile-de-France soit la 1ère région « amie des animaux » et nous mettrons en place pour cela une charte d'engagements pour les communes. Nous sanctuariserons aussi les lisières des forêts franciliennes, afin de renforcer la préservation de leurs abords et de faciliter la circulation de la faune. Enfin nous créerons Natura Ile-de-France, conservatoire des espaces naturels qui aura pour vocation de protéger la biodiversité, dépolluer les friches et renaturer les villes franciliennes.

Votre vision de l'agriculture de demain :

La région Ile de France qui n'avait que 2% de surface agricole dédiée au bio en 2015, grâce à mon action, a multiplié par 3 cette surface durant la dernière mandature et s'établit aujourd'hui à 6%. Il est absolument indispensable de poursuivre cet effort pour répondre à une demande croissante de la part des consommateurs, mais aussi pour soutenir cette forme d'agriculture particulièrement favorable à la biodiversité.

Par ailleurs, nous avons inscrit dans notre programme la mise en place (ou la « remise en place » car elle existait jadis) d'une ceinture maraîchère en grande couronne. Cette production francilienne de fruits et légumes diversifiera les productions agricoles et les revenus des agriculteurs, permettra d'augmenter notre autonomie alimentaire, réduira notre empreinte carbone en réduisant l'importation, et facilitera et augmentera l'accès pour les consommateurs franciliens à une alimentation en protéines végétales. Notre plan alimentation décline cet objectif, avec un volontarisme très fort pour les lycées : la Région a pour objectif d'approvisionner l'ensemble des demi-pensions des lycées franciliens avec des produits locaux, dont 50% de bio d'ici à 2024. Cette démarche est impulsée depuis 2018. Depuis la rentrée de septembre 2020, la Région donne déjà les moyens à chaque établissement d'accéder à 14 produits locaux et de qualité, dont certains bio. Pour y parvenir, la Région a travaillé de concert avec la Chambre d'agriculture de région Île-de-France et les producteurs franciliens

Vos objectifs en matière d'aménagement durable du territoire:

Le taux d'imperméabilisation de la région est passé entre 2012 et 2017 de 14,65 % à 14,81 %, soit l'équivalent d'une surface d'environ 1 900 ha artificialisée sur ce pas de temps. Cette progression est à nuancer par un net ralentissement de la consommation des terres agricoles et naturelles, qui, depuis 2017 a été divisé par 3 et avoisine dorénavant 588 ha /an.

Surface désimperméabilisée (stratégie Eau et milieux aquatiques) : 88 127 m2 depuis 2016

En 5 ans, environ 25 km de berges ont été renaturés.

L'un de nos principaux axes d'intervention pour l'avenir passera par la révision du SDRIF pour construire un SDRIF-E. C'est une ambition très forte que nous portons afin que l'aménagement du territoire de demain intègre pleinement les enjeux environnementaux et réponde concrètement à l'urgence écologique. Politique Eau et milieux aquatiques :

La stratégie de l'eau et des milieux aquatiques et humides est conduite dans le cadre de la compétence régionale sur la biodiversité attribuée par l'article 8 n° 2016-1087 du 8 août 2016 de la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Cette stratégie vise :

- la renaturation et valorisation des rivières, berges, milieux aquatiques et humides, continuités écologiques associées ;
- la maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols et végétalisation ;
- la suppression de l'usage des produits phytosanitaires ;
- la maîtrise des risques d'inondation par le biais de solutions fondées sur la nature.

Depuis 2016, cette politique s'est traduite par 274 dossiers aidés pour 13,39 M€ d'aides. Parmi ces dossiers, 235 dossiers d'investissement pour 12,16 M€ et 39 dossiers de fonctionnement pour 1,23 M€ (en incluant les cotisations au Syndicat de la Bièvre, dont la Région est membre).

La Région s'engage par ailleurs à doubler le nombre de communes franciliennes accompagnées pour passer en « zéro phyto », d'ici 2021, pour atteindre 100 % des communes en 2025.

Le « Zéro artificialisation nette » a été pleinement intégré dans nos objectifs et notre programme. Les outils que nous voulons actionner passent par exemple par une priorité sur la réhabilitation des friches urbaines. Pour les énergies renouvelables, nous voulons les développer en veillant particulièrement aux impacts sur la faune. C'est une considération qui, avouons-le, a été négligée par le passé. Nous voulons en tenir compte dans les actions de développement futur des infrastructures pouvant répondre au potentiel présent en IDF.

Votre attachement à l'éducation des jeunes sur les sujets climatiques et écologiques :

Depuis 2016, la région a été très active dans le champ de l'éducation à la transition écologique et souhaite poursuivre le déploiement des projets initiés comme en témoigne le plan d'actions 2021-2022.

La Région soutient, dans les lycées, des projets d'optimisation de l'impact environnemental quotidien en matière d'énergie, d'eau, biodiversité et déchets. Et qui impliquent toute la communauté scolaire : lycéens, agents, équipe de direction. Ces lycées sont labellisés en fonction de leur réponse à un cahier des charges et entrent ainsi dans le réseau des lycées écoresponsables, qui rassemble déjà 270 lycées (sur les 465 publics d'Île de France).

Pour quel type de projet ?

En lien avec les stratégies régionales, les actions 2021-2022 soutenues concerneront les 3 axes suivants :

- 1) Biodiversité : Introduction et/ou amélioration des espaces extérieurs végétalisés : création de prairies fleuries, de jardins, de potagers, de mares, d'abris pour la faune, de grainothèques, etc. Gestion écologique des espaces verts : plan de gestion « zéro phyto », installation d'un éco-pâturage, de ruches, de poulaillers, etc.
- 2) Gestion des déchets : Tri sélectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage pédagogique in-situ, recyclage et économie circulaire, changements comportementaux visant à réduire le nombre de déchets, etc.
- 3) Énergie-climat : Projet à échelle pédagogique en lien avec l'énergie-climat : arrosage autonome par une énergie renouvelable, borne de rechargement écologique, création d'outils pédagogiques permettant le changement des comportements, etc.

Qui peut en bénéficier ?

- Lycées et centres de formation

L'appel à projets est destiné aux lycées publics Éco-Responsables de la Région Île-de-France, c'est-à-dire les lycées ayant obtenu la labellisation d'établissement E3D délivrée par les académies.

Attention, la labellisation E3D est valable 3 ans.

Quelle est la nature de l'aide ?

Subvention annuelle en investissement, selon la nature et l'ampleur du ou des projets (en moyenne de 500 à 5.000€/thématique) et selon l'enveloppe budgétaire disponible.

En complément, un accompagnement technique et méthodologique est proposé par la démarche des Lycées Éco-Responsables du Service Études générales et environnementales du Pôle Lycées de la Région Île-de-France. Vous obtiendrez des conseils sur site à la demande de l'établissement et la mise à disposition de diverses ressources pour faciliter la réalisation du projet : fiches outils, documents, vidéos, reportages, podcasts et des retours d'expérience des lycées Éco-Responsables.

Enfin, les lycées sont parfaitement en mesure de faire aussi appel au budget d'autonomie éducative (BAE), qui permet à chaque lycée de se faire rembourser jusqu'à 9 000 euros de factures induites par la mise en œuvre d'un projet pédagogique. Cette démarche est partenariale et intègre les rectorats des trois académies d'IDF, ainsi que la Direction régionale de l'environnement.

Par ailleurs, les établissements qui intègrent le réseau doivent aussi être labellisés par l'Education nationale « Etablissement en démarche globale de développement durable (E3D) ».

Des représentants des trois lycées écoresponsables ont ouvert la Cop IDF le 15 septembre 2020.

La région a également lancé le « Green Hackathon » qui vise à susciter projets éducatifs promouvant la transition écologique.

Par ailleurs, au niveau des demi-pensions, La Région a pour objectif d'approvisionner l'ensemble des demi-pensions des lycées franciliens avec des produits locaux, dont 50% de bio d'ici à 2024. Cette démarche est impulsée depuis 2018. Depuis la rentrée de septembre 2020, la Région donne déjà les moyens à chaque établissement d'accéder à 14 produits locaux et de qualité, dont certains bio. Pour y parvenir, la Région a

travaillé de concert avec la Chambre d'agriculture de région Île-de-France et les producteurs franciliens.

Enfin, n'oublions pas Le Plan solaire régional

La Région vise 40 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie francilienne d'ici 2030.

Avec un potentiel estimé de 6 TWh d'énergie solaire photovoltaïque, soit environ 6 700 MW de panneaux photovoltaïques. Fin 2018, le parc solaire en Ile-de-France était de 100 MW.

Dans le cadre de son Plan solaire, la Région a pour ambition de développer sur son territoire une puissance installée de 250 MW des fin 2021, avec un objectif de 6 000 MW fin 2030 grâce aux 5 actions suivantes :

- La mise en œuvre de 100 installations photovoltaïques sur les lycées pour fin 2024,
- La construction d'un parc photovoltaïque régional permettant de couvrir les besoins en énergie de la Région,
- La participation aux projets supérieurs à 5 MW,
- Accompagner les collectivités pour identifier les potentiels sur leur foncier et bâti,
- Une participation citoyenne encore accrue pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

Aujourd'hui, 13 établissements sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques. Au regard du potentiel que constituent les bâtiments des 465 lycées, la Région a pour objectif, d'ici 2024, d'équiper 100 lycées de panneaux photovoltaïques pour produire une énergie propre et gratuite, dont 25 lycées d'ici 2021, pour un investissement de près de 700 000 €.

Rappel Budget Participatif Ecologique :

La Région Île-de-France a lancé fin juin 2020 son premier budget participatif sous le signe de l'écologie : 500 millions d'euros sur 5 ans. Tous les Franciliens, regroupés en personnes morales, les associations, mais aussi des entreprises ou encore des acteurs publics et privés, peuvent prendre part à cette démarche citoyenne régionale, inédite en France, en proposant des projets autour de 5 thématiques environnementales : Alimentation, biodiversité, espaces verts ; Vélo et mobilités propres ; Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire ; Énergies renouvelables et efficacité énergétique ; Santé environnementale.

Après 2 sessions ayant permis d'accompagner 1153 projets, la 3e session a été lancée avec la possibilité de déposer des projets du 19 mai au 6 juillet 2021.

Votre appréciation du rôle des associations de protection de la nature aux côtés des collectivités et de l'Etat :

La Région a mis en place des grands partenariats avec les associations têtes de réseaux dont fait partie la LPO. Au travers de ces grands partenariats, la Région soutient des structures qui apportent leur concours à :

- la mise en œuvre de grands projets régionaux et l'animation de sites à rayonnement régional ;
- l'amélioration des connaissances à l'échelle du territoire francilien, au travers notamment de la production de données régionales, l'alimentation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, la mise à jour des Listes Rouges Régionales ;
- l'expertise scientifique au service des instances régionales (CRB, conseils scientifiques des RNR, des PNR, comité des partenaires de l'ARB, CSRPN...);
- la formation des acteurs régionaux et l'animation des réseaux de naturalistes franciliens, notamment au travers des écoles régionales ;

- la valorisation des actions franciliennes vertueuses et opérations innovantes en faveur de la biodiversité.

En outre, au travers de son Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France », la région accompagne les projets en faveur de la biodiversité portés par les associations notamment. Une attention toute particulière est portée par la Région sur les projets qui s'inscrivent dans les priorités régionales :

- la restauration des continuités écologiques terrestres ;
- la préservation des pollinisateurs sauvages ;
- la reconstitution d'une trame noire et la préservation de la faune nocturne
- l'amélioration des connaissances sur les liens entre biodiversité et santé.

Les projets peuvent être aidés jusqu'à 70 % en investissement avec un plafond à 200 k€, porté à 500 k€ pour la restauration de continuités écologiques d'importance régionale et en fonctionnement avec un taux de 50 % et un plafond à 20 k€.

Depuis 2018, année de lancement des AAP biodiversité, en 5 sessions d'AAP :

- 47 projets soutenus en fonctionnement pour un total de 556 666,58 €
- 56 projets soutenus en investissement pour 2 982 391,87 €

Soit un total de 103 projets soutenus pour 3 539 058 €

Répartition :

- 68 projets portés par des associations pour un total de 2 277 884,58 €

- 33 projets portés par des collectivités pour un total de 1 208 053,88 €

En outre, lors de la première COP d'Île-de-France, le 17 septembre 2020, la Région a mis en ligne l'Espace Environnement et Energie qui avec ses smart services est un outil de centralisation et de sensibilisation : il a pour but de délivrer en un seul et même endroit, de manière ludique et interactive, des informations pédagogiques sur de nombreuses thématiques en lien avec l'environnement.

Trois nouveaux services :

- « Ma nature en Île-de-France », qui met en valeur la richesse du patrimoine naturel francilien ;
- « Mon réflexe zéro déchet », qui est un service pour comprendre l'importance de l'économie circulaire, réduire sa production de déchets et mieux les trier ;
- « Mes produits locaux », qui met en valeur le patrimoine agricole et culinaire francilien et les circuits courts.

Véritable outil de centralisation de l'information sur l'environnement en Île-de-France, l'Espace Environnement et Energie comptabilise aujourd'hui déjà 61 organisations partenaires (associations, entreprises et territoires engagés). Ces partenaires participent à enrichir l'Espace en :

- Renseignant leurs événements et actualités sur notre agenda partagé des événements environnement - Complétant les listes des challenges écologiques à relever par les franciliens sur les thématiques

de la nature, l'alimentation de proximité et le zéro déchet (61 challenges déjà publiés aujourd'hui)

- Partageant et mettant à jour leurs jeux de données dans les différentes cartographies (plus de 80 jeux de données déjà mis en ligne aujourd'hui)

- Donnant des idées pour améliorer les contenus, interfaces et l'expérience utilisateur de l'Espace et pour couvrir de nouvelles thématiques

Cet espace environnement énergie, au travers de son annuaire des acteurs engagés et de son agenda permet aussi de faire connaître et de valoriser les actions, les sorties, les projets portés par les associations partenaires.

C'est un véritable contrat de partenariat sur la prochaine mandature qui pourrait être établi entre la Région et les associations de protection de la nature pour établir ensemble un programme détaillé de collaborations fortes dans les 3 domaines évoqués : connaissance, protection et éducation.

Votre manière d'appréhender le partage de l'espace naturel par les différents utilisateurs sportifs et de loisirs :

La région est fortement mobilisée sur le développement d'une offre d'activités loisirs et sportives et a, entre autres, engagé un travail important avec le Comité Régional du Tourisme (CRT) afin de valoriser certains espaces franciliens comme les Îles de loisirs et les activités qui y sont ou pourraient y être proposées. Le CRT propose par exemple des programmes d'activités sur un week-end en Île de France avec un hébergement au sein des Îles de loisirs.

Un autre exemple d'initiative récente est la mise en place d'un partenariat avec l'OTA (Observatoire de la Transformation Audiovisuelle), Pif le Mag et The Explorers, pour la réalisation d'un audit de la biodiversité de la région par des jeunes Franciliens sur les Îles de loisirs.

Dès cet été, une activité « Explorateurs de la biodiversité » sera proposée aux enfants dans le cadre des activités développées sur ces îles de loisirs au milieu naturel protégé, avec une guideline de Pif et Pifi explorateurs.

Les plus belles découvertes de faune et de flore feront l'objet d'un reportage exclusif.

La Région a également mené une étude en 2019 par l'intermédiaire du département sport de l'Institut Paris Région (IRDS) afin de développer et de diversifier les activités sportives de plein air en cohérence avec le territoire sur l'Île de loisirs de Vaires-Torcy. Le nouveau gestionnaire de cet espace a ensuite intégré à son cahier des charges cette dimension sport nature et l'objectif de garantir un accès à tous.

Pour permettre au plus grand nombre de franciliens de profiter des activités de loisir nature, la Région poursuivra la mise à disposition des tickets loisirs pour que les familles défavorisées accèdent gratuitement aux activités des îles de loisirs franciliennes